

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 14 septembre 2020

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 14 septembre 2020 à 19h30, à l'édifice municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Mario Samson	conseiller au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 6 ;

Le membre du conseil suivant est absent :

M. Romain Tremblay	conseiller au siège no 1 ;
M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice-générale.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des comptes ;
- 4.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 5 août 2020 ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Assemblée publique de consultation règlements 20-348 et 20-349 ;
- 7.00 Avis de motion du règlement no 20-348 ;
- 8.00 Avis de motion du règlement no 20-349 ;
- 9.00 Présentation du premier projet de règlement 20-351 ;
- 10.00 Adoption du premier projet de règlement 20-351 ;
- 11.00 Ouverture au public et horaire d'ouverture annuel – bureau administratif ;
- 12.00 Location de salles et salle d'entraînement ;
- 13.00 Autorisation de signature – entente de fourniture d'un service d'écocentre ;
- 14.00 Acceptation du bilan 2019 de la Stratégie d'économie de l'eau potable ;
- 15.00 Acceptation d'une soumission – réparation chemin accès sentier pédestre montagne des conscrits / secteur rivière blanche ;
- 16.00 Acceptation d'une soumission – DC Com – caméra eaux usées ;
- 17.00 Appui demande d'enveloppe supplémentaire – Fonds de Développement des Territoires / Politique de soutien aux projets structurants – CPE Petits Cailloux ;
- 18.00 Autorisation d'achat d'outils divers – budget de fonctionnement ;

- 19.00 Autorisation de remplacement de 3 poteaux de lumière ;
20.00 Acceptation d'une soumission – luminaires encastrés salle communautaire
21.00 Rapport des comités ;
22.00 Divers :
22.01 Achat de vestes employés ;
22.02 Dépôt demande RECIM – Volet 1 : entrepôt ;
23.00 Période de questions ;
24.0 Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière et directrice générale, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-173 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière et directrice générale ;

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers » ;

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-174 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;
APPUYÉ PAR M. Mario Samson;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 5 août 2020 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-175 APPROBATION DES COMPTES

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 83 377.99 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	4 489.93 \$
Loisirs/sports/culture :	3 536.52 \$
Voirie/urbanisme :	30 236.33 \$
Eau/égout/déchets :	16 837.77 \$
Service incendie/ sécurité publique :	28 277.44 \$
Incompressibles	6 035.46 \$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.

Je soussignée, Mireille Bergeron, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précédemment décrites.

**MME MIREILLE BERGERON,
SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE.**

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 14 août 2020, une lettre de Mme Marie-Joseph Therriault nous annonçant son départ du poste de coordonnatrice de la bibliothèque de Bégin.
2. Reçu le 20 août 2020, une lettre de la Municipalité de Saint-Honoré nous transmettant une résolution mettant fin à l'entente de service de gestion et de supervision du service incendie de Bégin par le biais du directeur incendie de Saint-Honoré.
3. Reçu le 9 septembre 2020 par courriel, une lettre de la coalition biodiversité – Non au Bti nous demandant un moratoire sur le Bti, un insecticide pulvérisé contre les moustiques et les mouches noires au Québec.
4. Reçu le 9 septembre 2020, une lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux nous invitant à participer à l'appel de projet 2020-2021 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés MADA en cours.

6.00 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENTS 20-348 ET 20-349

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Mme la secrétaire-trésorier explique les projets de règlement numéros 20-348 et 20-349, lequel ont respectivement pour objet de modifier le règlement de zonage 15-288 et ayant pour objet d'agrandir la zone 43 Fco à même la zone 35 Ady et d'y autoriser diverses activités et de modifier le plan d'urbanisme en vue d'agrandir la zone d'affectation forestière à même une zone d'affectation agricole.

Par la suite, elle laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

7.00 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 20-348

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Stécy Potvin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 20-348, lequel a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 15-288 afin d'agrandir la zone 43 Fco à même la zone 35 Ady et d'y autoriser diverses activités.

8.00 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 20-349

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Ghislain Bouchard donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 20-349, lequel a pour objet de modifier le plan d'urbanisme en vue d'agrandir la zone d'affectation forestière à même une zone d'affectation agricole.

9.00 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 20-351

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard présente aux élus le projet de règlement numéro 20-351, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 15-288 et ayant pour objet d'autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées.

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

10.00 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT 20-351

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-176 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 20-351

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage no 15-288 et ayant pour objet d'autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Caroline Audet ;

APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 20-351 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 15-288 et ayant pour objet d'autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées.

Adoptée

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Projet de règlement numéro 20-351 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage no 15-288 et ayant pour objet d'autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées.

Attendu que la Municipalité de Bégin est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le *Code municipal du Québec* ;

Attendu qu'il a lieu pour des intérêts publics de modifier le règlement de zonage à l'égard des dispositions concernant les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 20-351, lequel décrète et statue ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. MODIFICATION DE LA SECTION XIV DU CHAPITRE 12 INTITULÉ : USAGES SECONDAIRE AUX USAGES RÉSIDENTIELS AFIN D'Y MODIFIER L'ARTICLE 12.49 CONCERNANT LES USAGES SECONDAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ISOLÉES ET JUMELÉES

Cet article se liera comme suit :

12.49 USAGES SECONDAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ISOLÉES ET JUMELÉES

Les usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences unifamiliales isolées et jumelées sont ceux énoncés à l'article précédents sous les rubriques suivantes :

- 1° Service professionnels et ateliers d'artistes ;
- 2° Services de santé ;
- 3° Services aux ménages ;
- 4° Services personnels ;
- 5° Hébergement et services afférents ;
- 6° Autres.

Dans les résidences unifamiliales jumelées, les agences de voyages et voyagistes, **les garderies** et l'hébergement et services afférents ne sont pas autorisés.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

Adopté à la séance de ce conseil le _____.

Nous soussignés, Gérald Savard, maire et Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifions que le présent règlement a reçu l'approbation de la MRC le _____.

Monsieur Gérald Savard
Maire

Madame Mireille Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La date de l'affichage de l'avis de publication de ce règlement est _____.

11.00 OUVERTURE AU PUBLIC ET HORAIRE D'OUVERTURE ANNUEL BUREAU ADMINISTRATIF

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-177

OUVERTURE AU PUBLIC ET HORAIRE D'OUVERTURE ANNUEL – BUREAUX ADMINISTRATIFS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire autoriser l'ouverture au public de l'édifice municipal avec le port du masque obligatoire pour les citoyens ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier l'horaire annuel d'ouverture des bureaux administratifs ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- QUE l'édifice municipal de Bégin soit ouvert au public avec le port du masque obligatoire pour les visiteurs ;
- QUE les nouvelles heures d'ouverture annuelles de l'édifice municipal soient les suivantes :
- Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
 - Vendredi de 8 h à 12 h ;
- QUE les employés municipaux puissent faire leurs heures régulières du lundi au jeudi entre 7 h et 17 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Adoptée

12.00 LOCATION DE SALLES ET SALLE D'ENTRAÎNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-178

LOCATION DE SALLES ET OUVERTURE DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

- ATTENDU la pandémie COVID 19 est toujours en cours et que l'état d'urgence est maintenu par le Gouvernement provincial ;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec a émis des mesures sanitaires pour la population en générale ;
- ATTENDU qu'il est très important de protéger la santé des citoyens de Bégin ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'interdire la location du Perce-Neige ;

De permettre la location de la salle communautaire seulement pour les après-funérailles, toute autre location est interdite ;

De permettre la réouverture de la salle d'entraînement sous les conditions sanitaires suivantes :

- 4 personnes maximum à la fois dans la salle d'entraînement ;
- Signature obligatoire du registre par chaque usager et ce, à chaque visite ;
- Désinfection des poignées, salle de toilettes chaque matin du lundi au jeudi par un employé municipal ;
- Obligation pour chaque usager de signer l'engagement à respecter les règles sanitaires imposées par la municipalité.

Adoptée

13.00 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE D’UN SERVICE D’ÉCOCENTRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-179

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE D’UN SERVICE D’ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite détourner le plus de matières résiduelles possible de l’enfouissement, en conformité avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur sur son territoire ;

ATTENDU QUE les contribuables de Bégin ont besoin d’une installation pour se départir des matières résiduelles qui ne peuvent être collectées par la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a déclaré sa compétence relative à la gestion et à l’opération du service d’écocentre ;

ATTENDU QUE Écocentre de Saint-Ambroise est habilité à offrir les services d’écocentre incluant la valorisation et le traitement des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin désire conclure une entente de service de gré à gré, et ce, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) ainsi qu’à son règlement sur la gestion contractuelle ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Bégin autorise Mme Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tout document relatif à ladite entente de fourniture d’un service d’écocentre.

Adoptée

14.00 ACCEPTATION DU BILAN 2019 DE LA STRATEGIE D’ECONOMIE DE L’EAU POTABLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-180

ACCEPTATION DU BILAN 2019 DE LA STRATÉGIE D’ÉCONOMIE DE L’EAU POTABLE

ATTENDU que conformément aux dispositions de la stratégie d’économie de l’eau potable du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, la municipalité de Bégin doit déposer son bilan 2019 ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la transmission du bilan 2019 de la stratégie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Adoptée

15.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RÉPARATION CHEMIN ACCÈS SENTIER PÉDESTRE MONTAGNE DES CONSCRITS / SECTEUR RIVIÈRE BLANCHE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-181

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RÉPARATION CHEMIN D'ACCÈS SENTIER PÉDESTRE MONTAGNE DES CONSCRITS – SECTEUR RIVIÈRE BLANCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin a reçu une aide financière de la MRC pour la réfection d'une partie du chemin de la Rivière Blanche donnant accès au sentier pédestre de la montagne des Conscrits ;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Bégin a demandé un prix pour cette réparation à trois fournisseurs de services ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission déposée par Excavation Claude Larouche au montant de 11 130 \$ plus les taxes applicables.

D'EXIGER le respect par l'entrepreneur du poids limite pour le pont de la rivière Blanche ;

D'EXIGER le respect par l'entrepreneur de l'affichage de sécurité pour les usagers ;

QUE le total facturable soit en respect du temps fait sur le chantier.

Adoptée

16.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DC COM – CAMÉRAS EAUX USÉES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-182

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CAMÉRAS ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT la Municipalité de Bégin a demandé un prix pour l'acquisition de caméras pour la surveillance des étangs aérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission déposée par DC Com au montant de 2 895 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER Mme Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tout document relatif à cet achat.

Adoptée

17.00 APPUI DEMANDE D'ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – CPE PETITS CAILLOUX

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-183

APPUI AU CPE LES PETITS CAILLOUX – ENVELOPPE BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE – FDT PSPS

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt d'une demande d'enveloppe supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'enveloppe supplémentaire pour l'agrandissement du CPE les Petits Cailloux a été présentée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet et la demande d'enveloppe supplémentaire au montant maximal de 7 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Bégin appuie la demande d'enveloppe supplémentaire pour l'agrandissement du CPE Les Petits Cailloux dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée

18.00 AUTORISATION D'ACHAT D'OUTILS DIVERS – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-184
AUTORISATION D'ACHAT D'OUTILS DIVERS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin désire équiper le service de voirie et des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'autoriser un montant de 7 000 \$ à même le budget de fonctionnement pour l'achat d'outils divers pour le service de voirie et des travaux publics ;

Adoptée

19.00 AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE 3 POTEAUX DE LUMIÈRES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-185
AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE TROIS POTEAUX DE LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin désire procéder au remplacement de trois poteaux de lumière de rue ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise Les Électriciens du Nord au montant de 3 800 \$ plus les taxes applicables pour procéder au démantèlement des lampadaires et à la réinstallation des lampes sur trois nouveaux poteaux de 30 pieds ;

Que la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

20.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LUMINAIRES ENCASTRÉS SALLE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-186 **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LUMINAIRES ENCASTRÉS – SALLE** **COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin désire procéder à l'installation de luminaires encastrés extérieures pour la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Caroline Audet ;

APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise Prowatt au montant de 1 700 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de 16 luminaires encastrés, l'installation de ceux-ci et le raccordement du panneau existant ;

Que la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

21.00 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun

22.00 DIVERS

22.01 ACHAT DE VESTES EMPLOYÉS

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-187 **AUTORISATION D'ACHAT DE VESTES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin désire procéder à l'achat de vestes pour le personnel municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise PromoGraphe au montant de 617.70 \$ plus les taxes applicables pour six vestes avec le logo municipal ;

Que la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement dans le poste de dépense 02 11000 610.

Adoptée

22.02 DÉPÔT DEMANDE RECIM – VOLET 1 : ENTREPÔT

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-188

AUTORISATION DU DÉPÔT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME RECIM – VOLET 1

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire déposer une demande d'aide financière pour la construction d'un entrepôt dans le cadre du volet 1 du Programme RECIM ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la construction d'un entrepôt dans le cadre du Programme RECIM – volet 1 ;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RECIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassements de coûts ;

Que la résolution 20-09-187 abroge la résolution 19-05-081.

Adoptée

23.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

24.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-08-189
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

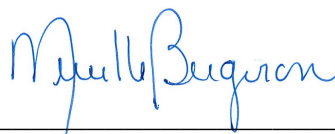
De lever la présente séance ordinaire à 19h49.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**



**MIREILLE BERGERON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**